

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni salle Lucien Labrune, en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie COVID-19, sous la présidence de Mr Maurice CHOPIN, Maire, à la suite de la convocation en date du 4 juillet 2020.

Étaient présents : Mesdames Messieurs Maurice CHOPIN, Martine FERRANDON, Marc-Anthony LINDRON, Henri POITEVIN, Sylvain PRUGNEAU, Stéphanie VISINONI.

Étaient excusés : Madame Pauline MELOUX-GARAVAGLIA représentée par Mme Martine FERRANDON, Monsieur Emmanuel DUFOUR représenté par M Henri POITEVIN, Mesdames Caroline BERTHOLET et Carine BOUCHON.

Madame Stéphanie VISINONI a été élue secrétaire de séance.

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire préfectorale n° 20/2020

Le maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le cas échéant, l'article L.290-1 ou L.290-2, le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants.

Le maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Martine FERRANDON, Henri POITEVIN, Marc-Anthony LINDRON et Sylvain PRUGNEAU. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées

M. Maurice CHOPIN

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	8
- bulletins blancs ou nuls :	1
- suffrages exprimés :	7
- majorité absolue :	5

Ont obtenu :

- M. CHOPIN Maurice 5 voix

M. CHOPIN Maurice ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et déclare accepter le mandat.

c) *Élection des suppléants*

Les candidatures enregistrées

Mme FERRANDON Martine

Mme VISINONI Stéphanie

M. POITEVIN Henri

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Mme FERRANDON Martine, Mme VISINONI Stéphanie, M. POITEVIN Henri 8 voix

Mme FERRANDON Martine, Mme VISINONI Stéphanie et M. POITEVIN Henri ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales et déclarent accepter le mandat.

.....

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 21h00, le Conseil municipal s'est réuni salle Lucien Labrune, en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie COVID-19, sous la présidence de Mr Maurice CHOPIN, Maire, à la suite de la convocation en date du 4 juillet 2020.

Étaient présents : Mesdames Messieurs Maurice CHOPIN, Rui DA SILVA SANTOS, Martine FERRANDON, Marc-Anthony LINDRON, Henri POITEVIN, Sylvain PRUGNEAU, Stéphanie VISINONI.

Étaient excusés : Madame Pauline MELOUX-GARAVAGLIA représentée par Mme Martine FERRANDON, Monsieur Emmanuel DUFOUR représenté par M Henri POITEVIN, Mesdames Caroline BERTHOLET et Carine BOUCHON.

Madame Stéphanie VISINONI a été élue secrétaire de séance.

Tarifs cantine scolaire 2020 - 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de fixer les tarifs de la cantine scolaire de la manière suivante à compter du 1^{er} septembre 2020 :

- Repas enfant = 2,60 €
- Repas adulte = 3,60 €

Numérotation des voies

Monsieur Sylvain PRUGNEAU expose le compte-rendu de la réunion en présence d'un représentant de la société SIGNA-CONCEPT et la commission voirie en vue de la numérotation des voies sur la commune de DEUX-CHAISES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retenir l'offre établie par la société SIGNA CONCEPT pour un montant de 3 913,00 euros HT comprenant le recensement et la géolocalisation des habitations et la réalisation de l'adressage postal
- D'inscrire cette dépense au budget primitif 2020
- D'autoriser Monsieur le maire à signer le devis et poursuivre les démarches avec SIGNA CONCEPT pour la suite du projet (réalisation du cahier des charges, devis panneaux et plaques, etc.)

Convention ENEDIS

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'une convention de servitude établie par ENEDIS pour utiliser le chemin communal de Bouillé en vue de la construction d'une ligne électrique souterraine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le Maire à signer ladite convention.

Questions diverses

Néant.